



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

* * * *

Dans sa séance ordinaire du mardi 17 octobre 2023, le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

Délibération relative au crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition/reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates (D 120-2023)

Vu l'acquisition en 2015 par la Commune de la parcelle N°5662 d'une surface de 1314 m² et du bâtiment de la Distillerie d'une surface de 824 m², situés à Saconnex-d'Arve Dessus au chemin de Maronsy 50,

vu l'acceptation le 28 avril 2020 de la délibération D 188A-2020 relative au crédit d'engagement de 2 830 000 F pour la démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates,

vu l'appel d'offres mené en 2021 pour la sélection d'une entreprise totale apte à projeter et réaliser les travaux de démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve, et l'attribution du mandat à l'entreprise Batineg,

vu le contrat KBOB d'entreprise totale signé avec l'entreprise Batineg,

vu la demande par le Conseil municipal de maximiser la puissance de l'installation solaire photovoltaïque en toiture lors de sa séance en commission réunie du 8 juin 2021,

vu l'autorisation de construire DD 316 121, délivrée le 21 février 2022 en force ainsi que les deux demandes complémentaires autorisées depuis,

vu le décalage des travaux d'une année, l'ouverture du chantier en janvier 2023, les travaux qui se sont déroulés jusqu'à fin août 2023 en plusieurs phases, la remise du bâtiment fin août 2023 et les retouches en cours,

vu les modifications de projet et les imprévus subis pendant la phase de chantier,

vu l'exposé des motifs EM 120-2023, de septembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 3 abstention

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 590 000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit d'engagement voté le 28 avril 2020 pour financer la démolition, la reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates, dont les recettes sont estimées à 36 500 F.
2. De comptabiliser la dépense nette complémentaire de 553 500 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
3. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 590 000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux supplémentaires.

Délibération relative au crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles Nos 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon (D 125-2023)

Vu l'entrée en force de la loi du 24 septembre 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charottons »,

vu l'entrée en force du Plan directeur de quartier N° 29'897, adopté par le Conseil d'État en date du 2 octobre 2013,

vu la résolution R 20-2011 relative à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la Commune de Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2011,

vu l'appel à candidature organisé par le vendeur desdites parcelles et le fait que la Commune de Plan-les-Ouates a fait partie des entités retenues pour présenter une offre d'achat dans le délai fixé au 16 août 2023,

vu le consortium d'acquéreurs qui s'est créé autour de cette vente entre la Commune de Plan-les-Ouates, la Fondation pour la Promotion du Logement bon marché et de l'Habitat Coopératif (FPLC) et des acquéreurs privés, à raison d'1/3 chacun,

vu le fait qu'en cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties, il est prévu que la Commune reprenne le tiers vacant, raison d'une demande de crédit portant pour une quote-part maximale de deux tiers de la valeur des parcelles,

vu les documents transmis par le vendeur, dont l'ensemble des actes de vente et leurs annexes,

vu le montant total de l'offre fait par le consortium au vendeur qui se monte à 10'938'600F hors frais de notaire et droit d'enregistrement correspondant à l'addition des prix payés par le vendeur spécifiés dans les différents actes d'achat,

vu le fait que ce montant est issu d'estimations de la valeur de biens immobiliers sis en zone de développement 3 réalisées et validées par l'OCLPF,

vu l'acte authentique de vente, qui sera signé dès que possible, entre le vendeur et le consortium, par devant un notaire à Genève, dont le nom de l'étude reste à définir,

vu l'exposé des motifs EM 125-2023, de septembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la quote-part maximale correspondant à deux tiers (2/3) des parcelles N^{os} 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 7 580 000 F y compris les frais immobiliers (émoluments du notaire, taxes fiscales, registre foncier et frais divers), en vue de cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 7 580 000 F.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'ensemble des actes authentiques qui découlent de cette opération.

Le délai pour demander un référendum contre les délibérations votées et acceptées expire le 4 décembre 2023.

En outre, le Conseil municipal a voté la proposition suivante:

Désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2024 (Pr 05-2023)

Considérant :

Le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 28 août 2023, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2024 ;

la volonté pratiquée jusqu' ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;

conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2024 :

3 mars 2024 - Votation populaire

Président-e : Patrick Wehrli
Suppléant-e : Denis Thorimbert

Vice-président-e : Glenna Baillon
Suppléant-e : Nathalie Ruegger

9 juin 2024 – Votation populaire

Président-e : Christophe Reversy
Suppléant-e : Barthélémy Von Haller

Vice-président-e : Cédric Epenoy
Suppléant-e : Michel Favre

22 septembre 2024 – Votation populaire

Président-e : Roberto Di Giorgio
Suppléant-e : Laurent Ulrich

Vice-président-e : Denis Thorimbert
Suppléant-e : Ayhan Karayigit

24 novembre 2024 - Votation populaire

Président-e : Romy Ferri
Suppléant-e : Luis Brunschweiler

Vice-président-e : Dominique Tinguely
Suppléant-e : Pierre Torri

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.



**La Présidente
Alexandra SAAS**

Plan-les-Ouates, le 24 octobre 2023